

M. de Orange

A la Haye ce 19. Avril 1668  
1265

Monsieur;

Quelque assurance et quelques preuves que j'aye de  
 votre bonne volonté envers moy et les autres, je ne  
 puis m'empêcher de vous recommander le P<sup>er</sup>ain qui  
 vous en aura ce mot. Il n'est pas le plus ch<sup>er</sup> de mes  
 enfans, car je les aime également. Mais j'ay accou-  
 tumé de le nommer le plus précieux de tous, et je dois  
 croire que le Roy en ayant ouy parler ainsi a eu la bonté  
 de ~~me~~ faire demander par Monsieur de Solbiers en dis-  
 sime si obligez et si obligans, que j'ay trouvé ne  
 m'y pouvoit opposer de bonne grace. Cependant la  
 tendresse de mon cœur est telle, que je dois vous confier à  
 vous, Monsieur, qui scaurez que c'est d'vostre Père, que  
 c'est avec beaucoup de contentement que je me voy  
 privé avant mourir de la conservation de ce garçon,  
 que j'ay sujet d'estimer à un haul point, pour les  
 excellents qualitez dont Dieu l'a doué, et qu'il couure  
 toutes sous une modestie qui ne vous déplaira pas.  
 Je scay toutefois, qu'un vray Père doit prendre le bien  
 de ses enfans à sa propre satisfaction, et s'asce de  
 brattique cela avec le plus de constance que la  
 Piété et la Philoophie me peuvent suggérer. Il  
 me reste, Monsieur, de prier mes amis, de considérer  
 ce jeune estrangier comme l'enfant d'un Père qui  
 est tout à eux. J'ay vous en parler ainsi, à M.  
 Le Marquis de Grammont, et à M. de Lionne.  
 Obligez moy, s'il vous plaît, de n'estre pas mal  
 volontiers de la partie. Ce sera un grand surcroist  
 des obligations que je vous ay, et dont je rasséray tous-  
 de m'acquitter en vous témoignans par mes services,  
 et à tousceux qui ont l'honneur de vous appartenir.

Monsieur

# que je suis

Particular

121

266.

*[Faint, illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*